

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°09-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 13	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 24/03/2025	
<u>Date d'affichage</u> 24/03/2025	Excusé : Jean-Claude ARNAUD
Secrétaire de séance : Bernard CALMETTES	

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024

Je soumetts à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2024.

	Résultats antérieurs	Réalisations 2024	TOTAL 2024
Fonctionnement			
DEPENSES		766 753,22€	766 753,22€
RECETTES	626 563,62€	940 172,76€	1 566 736,38€
Solde	626 563,62€	186 752,54€	799 983,16€
Investissement			
DEPENSES		207 152,26 €	207 152,26 €
RECETTES	366 391,61€	183 151,45€	549 543,06€
Solde	366 391,61€	-24 000,81€	342 390,80€

1- Section de fonctionnement

Dépenses : 766 753,22€

Recettes : 1 566 736,38€ (dont 626 563,62 € de résultat reporté du budget général)
soit un résultat de clôture de : 799 983,16€

2- Section d'investissement

Dépenses : 207 152,26€

Recettes : 549 543,06€ (dont 366 391,61€ d'excédent reporté)
soit un résultat de clôture de : 342 390,80€

3- Restes à réaliser 2024 reportés sur l'exercice 2025

Dépenses : 13 084,16€

Recettes : 0,00€

Solde des restes à réaliser : 13 084,16€

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente délibération.

Monsieur Yves CHAPRON, Maire de la commune de Terssac, conformément à la loi, quitte la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

APPROUVE le compte administratif 2024.

APPROUVE l'ensemble des opérations du compte administratif 2024.

AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 des reports de crédits d'investissement, soit :

- Dépenses : 13 084,16€

- Recettes : 0,00€

DÉCLARE toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes.

Le Secrétaire,



Bernard CALMETTES



Le Maire,



Yves CHAPRON